



Ville d'Esch-sur-Alzette

**Secrétariat**

SH

Date de l'annonce publique de la séance:  
25.11.2010

Date de la convocation des conseillers :  
25.11.2010

point de l'ordre du jour no:  
03/28

**Délibération du Conseil Communal  
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

**Séance publique du 17 décembre 2010**

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Tonnar, échevins,  
Maroldt, Snel, Roller, Huss, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth,  
Weidig, Becker, Baum, conseillers,  
Clement, secrétaire communal.

**Absents :** Spautz, échevin, Hannen, Knaff, Jaerling, conseillers  
communaux

## Le Conseil Communal;

**Objet: Devis: Travaux de mise en conformité de la morgue de Lallange  
(art.4/0732/2123/001)**

Considérant que suite à la nouvelle législation, il y a lieu de remplacer l'installation actuelle de la morgue de Lallange, afin de garantir le maintien des températures imposées ;

Considérant que cette nouvelle installation permet la réalisation d'une économie d'énergie considérable, sachant que le bloc réfrigéré sera mieux isolé au niveau thermique, et ne réfrigérera que les compartiments utilisés ;

Vu le devis au montant de 100.000 €;

Vu le rapport afférent de Monsieur l'architecte-directeur adjoint des travaux municipaux du 9 décembre 2010 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve  
par 10 voix oui et 5 voix non**

le devis au montant de 100.000 € pour la mise en conformité de la morgue à Lallange.

Le crédit afférent au montant de 100.000 € est inscrit à l'article 4/0720/2123/001 du budget des dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 2011.

en séance

date qu'en tête

suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 17.12.2010  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre